



ÉLÉMENTS FINANCIERS 2021

ÉGLISE CATHOLIQUE EN FRANCE

CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE



© CEF / Août 2022

Directeur de la publication : PÈRE HUGUES DE WOILLEMONT

Coordination : **AMBROISE LAURENT**, secrétaire général adjoint
pour les affaires économiques, sociales et juridiques de la CEF

- **Conception et réalisation** : Service publication de la CEF
- **Impression** : Saxoprint

Les éléments financiers ci-dessous détaillés viennent en complément du rapport d'activité 2021 de la Conférence des évêques de France. Ils visent à fournir une information claire et synthétique sur les finances de l'Église catholique en France.

Sans prétendre à l'exhaustivité, ils entendent :

- éclairer la manière dont l'Église catholique en France est organisée au plan juridique et financier ;
- fournir des éléments sur le bilan, sur les ressources et sur les charges de fonctionnement des diocèses ;
- apporter des données chiffrées relatives aux clercs et laïcs au service de l'Église en France.

Par ailleurs, cet encart contient le détail des comptes certifiés de l'exercice 2021 de l'Union des associations diocésaines de France (UADF) qui est la principale structure juridique support des activités de la Conférence des évêques de France.

L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS DE L'ÉGLISE

- Les missions pastorales de l'Église catholique s'articulent autour de trois axes.
 - Célébrer et prier : messes dominicales et quotidiennes, baptêmes, mariages, funérailles, groupes de prière, etc.
 - Grandir dans la foi, se former et enseigner : catéchèse, catéchuménat, aumôneries de jeunes, formation spirituelle, etc.
 - Agir et servir : accueil et solidarité dans les paroisses, pastorales de la santé, des personnes âgées, des personnes handicapées, des migrants, des prisonniers, etc.

Chaque diocèse, avec ses paroisses, porte aussi le souci du dialogue œcuménique et interreligieux et, pleinement présent dans la cité, il est en relation permanente avec tous les milieux économiques, politiques, sociaux, associatifs, médiatiques, culturels, etc.

- L'Église catholique en France est juridiquement organisée en associations diocésaines (AD) obéissant au régime juridique et fiscal des associations culturelles de la loi de 1905^[*]. Il existe une seule association diocésaine par diocèse. L'association diocésaine intègre, autour de la curie centrale, les comptes de toutes les paroisses de son ressort géographique, en général le département.

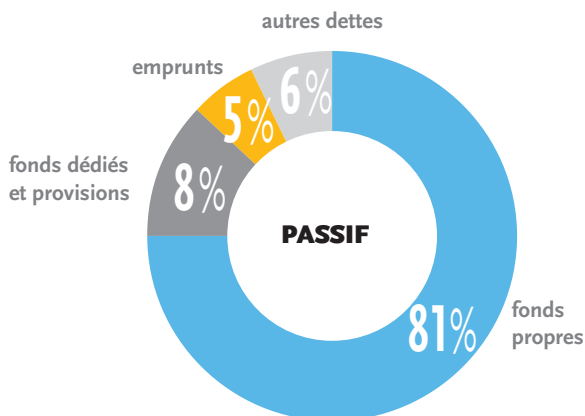
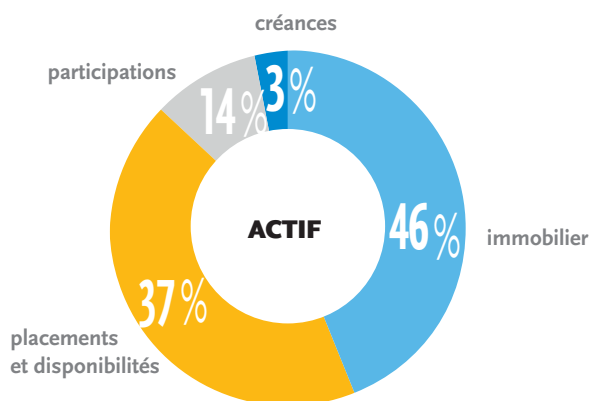
[*] Hors Alsace, Moselle, Guyane et collectivités d'outre-mer.

- Pour mener à bien ses missions, l'association diocésaine donne aux prêtres les moyens matériels de leur ministère et de leur subsistance (traitement, formation, logement, transport, etc). Elle salarie les laïcs qui collaborent à ses missions, et bénéficie de la disponibilité de nombreux bénévoles à qui elle donne les moyens d'agir. Elle gère aussi les églises et les locaux paroissiaux dont elle est propriétaire. Elle a la charge de l'entretien courant des églises dont les curés sont affectataires.

- Les associations diocésaines n'épuisent pas toutes les missions assurées par l'Église catholique en France.
 - Les congrégations et instituts religieux catholiques sont régis en général par la loi de 1901 (titre III) et leurs activités sont multiples, spirituelles, caritatives, éducatives.
 - Des actions pastorales et spirituelles sont aussi menées par des mouvements et associations de fidèles reconnus par l'Église, souvent présents dans les paroisses et gérés par des associations loi 1901 : mouvements de jeunes, d'action catholique, mouvements familiaux, mouvements spirituels, etc. Les sanctuaires, qui remplissent une mission d'accueil et d'évangélisation essentielle, sont souvent organisés de manière autonome.
 - Les actions caritatives sont gérées par des structures associatives dédiées qui peuvent aussi avoir des antennes paroissiales : Secours catholique, CCFD-Terre solidaire, Délégation catholique pour la coopération, Œuvre d'Orient, Aide à l'Église en détresse, Société Saint-Vincent-de-Paul, etc.
 - Les missions éducatives de l'enseignement catholique sont assurées par les établissements scolaires privés, gérés par les OGEC (organismes de gestion de l'enseignement catholique).

LES COMPTES DES DIOCÈSES EN 2020

- Toutes les associations diocésaines (AD) publient leurs comptes certifiés au *Journal Officiel*. La taille du bilan des AD varie sensiblement entre petits et grands diocèses dans un rapport de 1 à 20 (ou plus pour les grandes métropoles).
- La structure moyenne du bilan d'une AD fait apparaître le poids important de l'immobilier lié notamment aux églises construites après 1905, à la charge des diocèses qui en sont propriétaires.
- Nets des fonds dédiés à des missions particulières et de l'endettement, les placements (hors disponibilités) sont limités.



L'ÉVOLUTION DES RESSOURCES

- L'Église catholique en France ne vit que de dons (denier, quêtes, casuel, offrandes de messe et legs). La ressource la plus importante est le denier de l'Église.

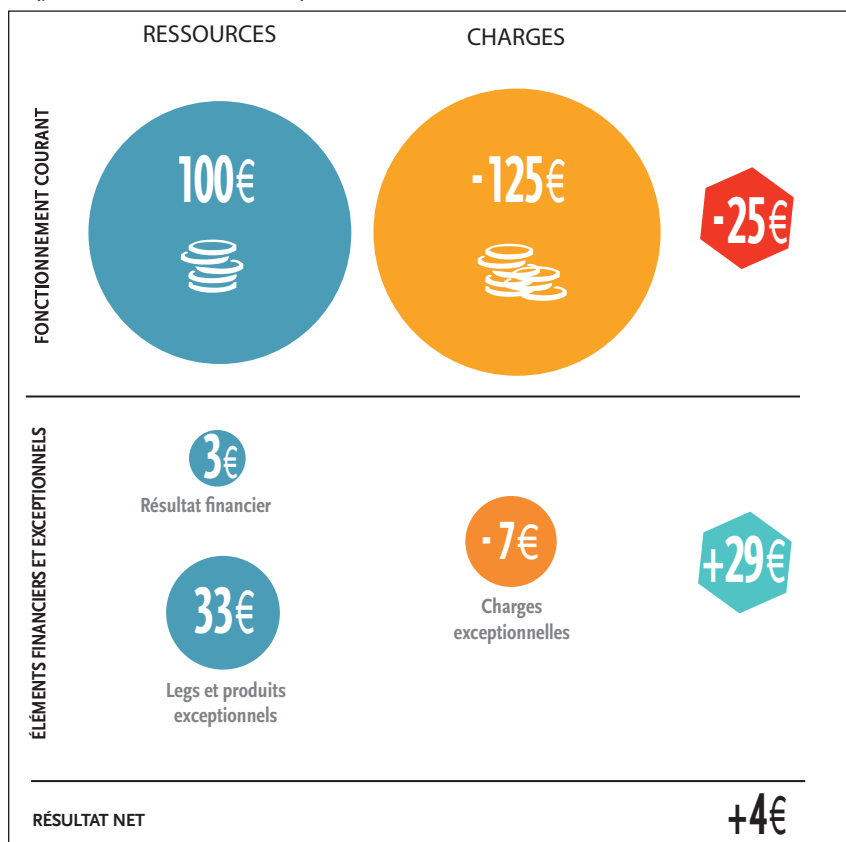
M€	2016	2017	2018	2019	2020
DENIER DE L'ÉGLISE ET AUTRES CAMPAGNES ASSIMILÉES	255	254	248	245	268
QUÊTES	149	150	149	148	107
CASUEL	83	85	85	84	69
OFFRANDES DE MESSE	55	53	52	50	45
TOTAL DES DONS COURANTS	542	542	534	527	489
LEGS	98	108	109	107	117

- Le denier a connu un fort rebond en 2020 qui a compensé une partie de la baisse des quêtes et du casuel, très impactés par le confinement. L'exercice 2021 devrait voir se concrétiser une reprise des ressources paroisses.
- Au global, le recul des dons courants a été de -7,2%, ceux-ci devenant inférieurs pour la première fois au seuil de 500 M€. La progression des legs n'a permis de compenser qu'un quart de cette forte baisse.
- La hausse du don moyen s'explique par le fait que de nombreux donateurs ont ajouté, en 2020, à leur denier une part de ce qu'ils versaient habituellement à la quête.

	2016	2017	2018	2019	2020
NOMBRE DE FOYERS DONATEURS AU DENIER	1 128 000	1 098 000	1 019 000	966 000	977 000
DON MOYEN AU DENIER	226€	231€	243€	253€	274€

LES CHARGES ET LES RÉSULTATS

- Les charges de fonctionnement sont constituées principalement de :
 - la masse salariale des laïcs (21%) et le traitement des prêtres (17%) ;
 - les dépenses courantes de fonctionnement (déplacements, reprographie, etc.) et d'action pastorale (pèlerinages, catéchèse, communication, etc.) (34%) ;
 - la maintenance (entretien, chauffage, mises aux normes) et l'amortissement de l'immobilier d'usage (églises et locaux paroissiaux) qui constituent une part significative de ces charges (28%).
- Les flux de trésorerie liés au fonctionnement courant mais aussi à l'immobilier sont déficitaires. Seul l'apport de trésorerie lié aux éléments exceptionnels (legs et cessions d'actifs) permet d'enregistrer un flux annuel de trésorerie positif. Les ordres de grandeur du compte de résultat d'une AD sont les suivants (pour 100 € de ressources) :



UNE GESTION ENCADRÉE

- Au plan civil, présidé par l'évêque, le conseil d'administration (CA) de l'association diocésaine (AD) arrête et approuve les comptes qui lui sont présentés par l'économiste diocésain. Depuis 2005, ces comptes sont revus et certifiés par un commissaire aux comptes. Un avis sur la situation financière est donné par un contrôleur indépendant.
- Au plan canonique, les règles internes de l'Église catholique encadrent strictement le contrôle et l'approbation des comptes qui sont examinés par un conseil composé d'experts laïcs, le conseil diocésain pour les affaires économiques (CDAE). L'économiste diocésain rend compte régulièrement de la gestion des finances du diocèse à ce conseil.
- Un dispositif d'audit interne animé par des économistes expérimentés permet aux évêques de bénéficier d'un examen extérieur de la situation financière d'une AD, notamment lors de la nomination d'un nouvel évêque ou archevêque, ou lors de l'arrivée d'un nouvel économiste diocésain.
- Une attention particulière est portée à la gestion des ressources humaines, à la maîtrise des charges immobilières (entretien, rénovation, mises aux normes), au contrôle des achats, au développement des dons et legs.
- Chaque année, tous les diocèses établissent des comptes prospectifs sur un horizon de cinq ans. Les résultats de cet exercice sont présentés à chaque évêque et au CDAE ainsi qu'au conseil d'administration de l'AD. Ils permettent d'éclairer ou de prendre des décisions de gestion importantes. Au global, plus d'une quarantaine de diocèses prévoient d'être dans une situation satisfaisante à l'horizon 2026, mais environ 25 pourraient affronter des difficultés, à défaut de mesures de redressement d'ici là. Cet exercice prospectif intègre depuis 2020 des indicateurs d'équilibre que chaque AD doit s'efforcer de respecter. L'un des principaux est que la trésorerie de fonctionnement soit bien chaque année à l'équilibre, ce qui est un défi compte tenu du choc financier subi du fait de la crise sanitaire ces deux dernières années.

APRÈS LA CRISE, UNE SITUATION DIFFICILE EN 2021

- L'année 2021 a été encore marquée par la crise sanitaire (notamment au premier semestre) bien que moins fortement qu'en 2020. Les restrictions sanitaires se sont conjuguées avec les craintes de certains fidèles pour limiter la reprise des activités culturelles qui n'ont vraiment retrouvé leur niveau normal que fin 2021.
- Tout au long de cette année difficile, par la prière et par l'action, les catholiques ont persévéré dans la confiance et apporté soutien et secours aux malades, aux plus isolés, aux personnes âgées, aux familles endeuillées, aux démunis, aux sans-abris, aux migrants, etc.
- C'est grâce à la maîtrise des charges, et notamment à la réduction des dépenses hors personnel, que les diocèses ont pu éviter, en 2020, d'aggraver leur déficit de fonctionnement. Mais en 2021, les paroisses n'ont pas encore retrouvé leur niveau habituel de ressources et les charges sont reparties à la hausse. Ce n'est que grâce aux ressources exceptionnelles (legs, cession d'actifs) que les résultats nets des diocèses ont pu rester en moyenne équilibrés.
- La reprise de l'inflation rend encore plus pressante l'atteinte de l'objectif que les diocèses se sont donné et qui est d'équilibrer leur trésorerie de fonctionnement. Cela passe par une nouvelle progression des ressources et par une réduction des charges, notamment de personnel (qui absorbent 64 % des dons courants) et de l'immobilier (40 % des dons courants).

DES CLERCS ET DES LAÏCS AU SERVICE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN FRANCE

- L'Église en France comptait, fin avril 2022, 109 évêques en activité dans les diocèses (et 75 évêques émérites) réunis au sein de la Conférence des évêques.
- Début 2021, 13 114 prêtres (diocésains ou membres d'instituts) étaient présents dans les diocèses et les paroisses.
- En 2022 comme en 2021, le traitement assuré à un prêtre en activité s'élève à 984€.
- Près de 8 700 laïcs salariés (soit environ 5 200 ETP, équivalent temps plein) travaillent au service des diocèses et des paroisses (au 31 décembre 2020). Chargés directement d'une mission ecclésiale ou non, ces salariés ont un statut encadré par des accords négociés au niveau de la branche professionnelle spécifique constituée en 2016 pour les structures employeurs de l'Église catholique en France.
- Plusieurs centaines de milliers de laïcs bénévoles apportent leur concours au fonctionnement quotidien des activités culturelles, caritatives, intellectuelles, éducatives et administratives de l'Église en France.

LES COMPTES DE LA CEF EN 2021

- L'Union des associations diocésaines de France (UADF) est la principale structure juridique qui porte les comptes de la Conférence des évêques de France. Ceux-ci sont détaillés ci-dessous.

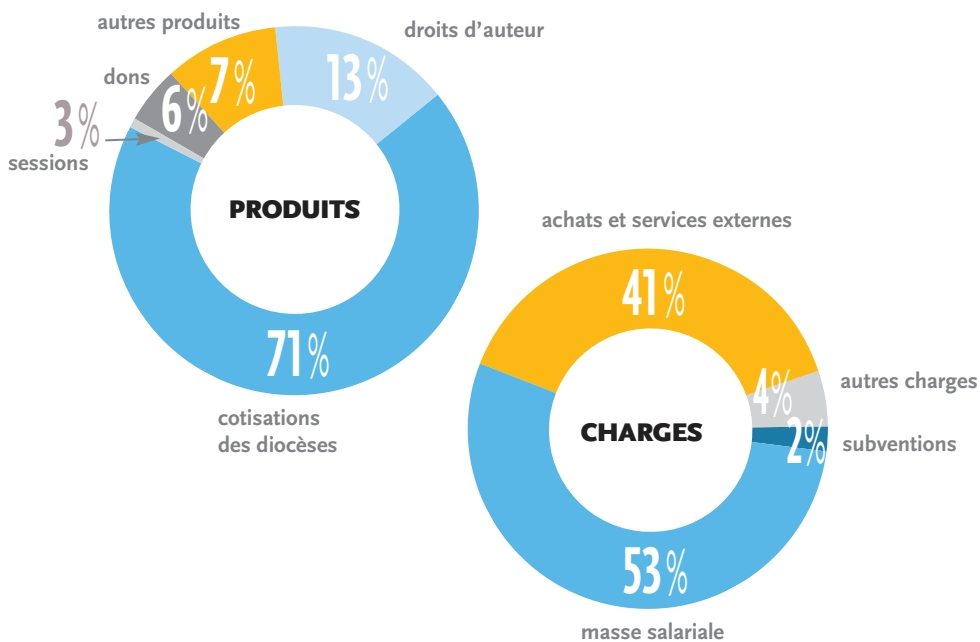
LE COMPTE DE RÉSULTAT

K€	2019	2020	2021
PRODUITS *	10 400	9 662	9 749
CHARGES *	10 845	10 033	10 492
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 445	-371	-743
DIVIDENDES SCI SIÈGE	696	656	642
AUTRES ÉLÉMENTS **	576	- 74	120
RÉSULTAT NET	827	211	19

[*] Produits et charges hors fonds dédiés.

[**] Éléments financiers et exceptionnels.

- Les produits de fonctionnement courant sont principalement composés par :
 - des cotisations des diocèses (71 % du total),
 - des droits d'auteurs (documents liturgiques) et des contributions reçues d'associations ecclésiales (13%),
 - des dons reçus pour des projets spécifiques liés à la mission de l'Église (6%),
 - des inscriptions à des sessions organisées pour les diocèses (3%).
- Les charges de fonctionnement courant sont constituées pour l'essentiel :
 - de la masse salariale (53 % du total des charges) avec 92 laïcs et 16 prêtres et religieux (en équivalent temps plein),
 - d'achats et services externes (41 %) principalement composés des loyers et charges afférentes, des frais de session et de transport, des frais d'impression ainsi que d'autres charges d'amortissement et de provision (4%),
 - des subventions versées (pour des missions pastorales) qui restent marginales (2%).



LE BILAN

ACTIF M€	2019	2020	2021	PASSIF M€	2019	2020	2021
				FONDS ASSOCIATIFS	37,2	37,4	37,5
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2,9	2,9	2,6	FONDS DÉDIÉS ET PROV.	10,7	8,7	6,7
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	30,4	30,2	30,0	DETTES VS DIOCÈSES	4,0	3,9	3,9
CRÉANCES D'EXPLOITATION	4,2	2,5	2,6	EMPRUNTS ET DÉPÔTS	2,2	2,1	2,0
TRÉSORERIE	20,0	20,7	18,5	DETTES D'EXPLOITATION	3,4	4,1	3,6
TOTAL ACTIF	57,5	56,3	53,7	TOTAL PASSIF	57,5	56,3	53,7

- Le bilan reste structurellement stable avec des fonds propres (37 M€) qui couvrent les immobilisations (33 M€), celles-ci étant principalement composées de la SCI Breteuil (siège de la CEF).
- Au passif, les fonds dédiés sont réservés à des projets spécifiques liés à la mission de l'Église. Les diocèses de France ont financé, au travers d'un fonds dédié, une série d'actions de lutte contre les abus sexuels dans l'Église, à hauteur de plus de 4 M€ depuis 2019.
- Une grande partie de la trésorerie disponible à l'actif correspond à ces fonds dédiés et aux emprunts et dettes notamment vis-à-vis des diocèses.

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes de l'UADF de 2021 :

« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice. »

Fait à ARRAS
Le 15 avril 2022
Pierre-Emmanuel FORT
L'un des associés



SARL FORT ET ASSOCIÉS
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de DOUAI

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	3
ÉGLISE CATHOLIQUE EN FRANCE	
L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS DE L'ÉGLISE	4
LES COMPTES DES DIOCÈSES EN 2020	6
L'ÉVOLUTION DES RESSOURCES	7
LES CHARGES ET LES RÉSULTATS	8
UNE GESTION ENCADRÉE	9
APRÈS LA CRISE, UNE SITUATION DIFFICILE EN 2021	10
DES CLERCS ET DES LAÏCS AU SERVICE	
DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN FRANCE	11
CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE	
LES COMPTES DE LA CEF EN 2021	12
Le compte de résultat	12
Le bilan	13
Certification du commissaire aux comptes	14



eglise.catholique.fr



58 avenue de Breteuil
75007 Paris

Tél. 01 72 36 68 00
eglise.catholique.fr